

**1/ Présentation projet par Terre Opale Habitat-propriété Menne :**

Monsieur Ryckeboer, Directeur Général de Terre Opale Habitat et Monsieur Delpierre, Architecte, ont présenté au Conseil Municipal le projet de construction de logements pour personnes âgées sur les terrains de la propriété Menne.

**2/ Compte-rendu du 28/10/2020 :**

Le compte-rendu de la réunion du 28/10/2020 est validé à l'unanimité.

**3/ Election Adjoints :**

Pour faire suite à la démission des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, deux possibilités :

- Soit d'organiser de nouvelles élections,
- ou se contenter de deux Adjoint.

Il précise que les élections ne pourront intervenir qu'en juin 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- De ne pas organiser de nouvelles élections municipales ;
- De supprimer un poste d'adjoint ;
- Que la 3<sup>ème</sup> Adjointe (Mme JOLY Laurence) avancera au rang de 1<sup>ère</sup> Adjointe, comme le prévoit la loi ;
- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

**Election d'un nouvel adjoint :**

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Est candidate : Madame Ingrid BRIENNE.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-Nombre de conseillers présents à l'appel de son nom n'ayant pas pris part au vote : ...	0
-Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	13
-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : .....	0
-Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : .....	1
-Nombre de suffrages exprimés : .....	12
-Majorité absolue : .....	7

A obtenu :

- Mme Ingrid BRIENNE : 12 voix

Madame Ingrid BRIENNE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2<sup>ème</sup> adjointe et a été immédiatement installée.

**Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il nommera prochainement par arrêté un conseiller délégué aux travaux, à la voirie et à l'urbanisme.**

**4 / Convention CAPSO pour les transports scolaires :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au service commun de transports occasionnels proposé par la CAPSO depuis le 01/07/2017. Le coût pour notre commune en 2020 est de 5196.68 €, la CAPSO prend en charge 50 % de cette dépense, il reste à charge pour la commune 2598€34. La commune utilise ce service uniquement pour le transport des enfants à Scénéo, piscine qui est un équipement communautaire. Il précise qu'il a fait appel à un autocariste pour le transport piscine et le coût est nettement inférieur (1900 €), il ajoute que l'économie réalisée permettrait de financer le transport des enfants à la salle de sports communautaire de Tournehem.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents de ne plus adhérer au service commun de transports occasionnels de la CAPSO et donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette décision.

#### **5/ Contrat logiciels mairie :**

Le Contrat d'acquisition de logiciels Mairie et prestations de services arrivé à terme est renouvelé par le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents pour une durée de 3 ans. Le contrat comprend l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels pour un montant annuel de 2385 € ht et la maintenance et la formation pour un montant annuel de 265 € ht.

#### **6/ Mise en place du paiement en ligne :**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques proposées par la DGFIP qui permet de donner à leurs usagers l'accès à PAYFIP selon deux modalités :

- soit directement depuis le site internet de la commune
- soit depuis [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) mis gratuitement à leur disposition par la DGFIP.

Cela avec deux options de paiement possibles :

- le paiement en ligne par Carte Bancaire
- le paiement en ligne par prélèvement unique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents décide de mettre en place l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion.

#### **7/ Planning pour la tenue du bureau de vote les 13 et 20 décembre :**

Monsieur le Maire informe le conseil que les élections législatives partielles sont reportées.

#### **8/ Mise en place des commissions : reportée**

#### **9/ Comité des fêtes :**

Madame Laurence JOLY informe le Conseil du changement de Présidence au sein du Comité des fêtes. Madame Sabine DUCROCQ en est désormais la Présidente.

Elle rappelle l'impossibilité au regard du contexte actuel d'organiser un spectacle de Noël pour les enfants cette année. Elle précise qu'une distribution de bonbons aura lieu le 19 novembre et qu'il n'y aura pas de coquille offerte cette année mais qu'en compensation le paquet de friandises sera plus important.

Madame JOLY fait part au Conseil que pour la préparation des colis des aînés, le comité des fêtes a acheté les sacs pour y mettre les bouteilles. Monsieur le Maire remercie le Comité des fêtes pour cet achat.

Enfin, elle précise que l'ensemble des membres du Comité des fêtes se réunira dès que possible pour déterminer le programme des différentes manifestations de 2021.

#### **10/ Colis des aînés :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les colis des aînés seront composés de denrées permettant de réaliser un repas de réveillon de Noël. Une grande partie des achats ont été réalisés chez les commerçants de Nordausques (boucherie, boulangerie, négociant en vin, fleuriste, rvc). Ils seront distribués le 23 décembre.

Levée de séance : 21 h 05.

La secrétaire de séance,  
Mélanie TIBERGHEN.



Le Maire de Nordausques,  
Gilles DEBOVE.